

Confolens Info'

Lettre d'information municipale n°12 • Mai 2020

Mairie de Confolens • Place Henri Coursaget 16500 Confolens • 05 45 84 01 97
www.mairie-confolens.fr • Facebook : Ville de Confolens en Charente

POUR MIEUX SE RETROUVER !

Face au défi inédit du Covid-19, soyez assurés que la Ville de Confolens met au quotidien tout en œuvre pour que les Confolentais et les forces vives de notre territoire puissent traverser au mieux ces moments difficiles. La Ville mène de nombreuses actions pour garantir la continuité du service public, protéger et sensibiliser les habitants. Elle adapte continuellement ses dispositifs à l'évolution de la situation pour mieux se retrouver cet été.

LA MAIRIE S'ADAPTE POUR ASSURER SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Les services administratifs de la commune sont à pied d'œuvre grâce à la mise en place du télétravail anticipé avant l'annonce du confinement. Au niveau des Finances, les fournisseurs sont réglés dans les plus brefs délais et les subventions ont été versées avec de l'avance aux associations. **La commune de Confolens adapte continuellement ses dispositifs à l'évolution de la situation pour le déconfinement progressif à partir du 11 mai et pour mieux se retrouver cet été.**

Au niveau de la communication, le plan de gestion de la crise mis en place est actualisé régulièrement.

Un agent, officier d'état civil, est présent et assure une permanence téléphonique du lundi au vendredi aux heures habituelles d'ouverture.

Les services techniques de leur côté fonctionnent par « équipe de un » le plus souvent, et en respectant des mesures strictes d'embauche et de nettoyage du matériel. Après les tondeuses et les machines de désherbage mécanique, ce sont les nettoyeurs à haute pression qui sont entrés en action pour laver les rues (sans utilisation de produits chimiques).



DEUX MASQUES POUR CHAQUE CONFOLENTAIS

La Municipalité a passé commande au Cefid de 6000 masques lavables pour adultes et enfants qui seront distribués à domicile par les élus. Chaque Confolentais recevra donc deux masques aux normes AFNOR fabriqués par des personnes de notre territoire avec les consignes d'entretien.



**Merci d'être présent à votre domicile,
les jours et heures de distribution des masques :
Le 7 mai entre 17h et 20h et le 8 mai entre 10h et 12h.**

Une permanence sera assurée à la mairie aux heures d'ouverture le 11 mai pour les personnes n'ayant pu être contactées afin qu'elles puissent recevoir leurs masques.

D'autres masques seront mis à disposition du personnel communal et dans les écoles afin de protéger les enfants et les enseignants.



ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ

Dès le début du confinement, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a lancé une opération de suivi des personnes fragiles afin de s'assurer qu'elles respectent bien les gestes barrières et qu'elles soient en capacité de rester en toute sécurité à leur domicile. Le responsable appelle plusieurs fois par semaine les personnes inscrites sur la liste des personnes fragiles et s'enquiert de leur état de santé, de leurs besoins et leur vient en aide si nécessaire.

Si vous avez dans votre entourage une personne fragile et si elle n'est pas inscrite sur cette liste, appelez le CCAS au **05 45 84 01 97 ou écrivez par mail à ccas@mairie-confolens.fr**

LA VILLE OUVRE SES ÉCOLES POUR CEUX QUI LUTTENT CONTRE LE COVID-19

Conformément aux directives du ministère relatives à la garde des enfants des professionnels en charge de la crise sanitaire, la mairie et les directions des écoles se sont concertées afin de coordonner les modalités d'accueil des élèves fréquentant les écoles de Confolens et qui n'ont pu trouver un autre mode de garde.

La reprise progressive des cours à partir du 11 mai est en cours de préparation

LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SE MOBILISENT POUR LA SAUVEGARDE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Des mesures d'urgence de soutien à l'économie ont été mises en place par la **Communauté de Communes avec la création d'un fonds d'aide exceptionnel pour soutenir les acteurs économiques du territoire et d'un prêt d'honneur d'urgence**.

Ces deux dispositifs viennent compléter ceux de l'État et de la Région Nouvelle Aquitaine.

La Ville de Confolens a envoyé un guide récapitulatif de ces aides aux entreprises du territoire.

Pour toute question ou complément d'information, n'hésitez pas à contacter le service économique de la Communauté de Communes : 06 20 41 17 67 ou par mail arnaud.lorant@charente-limousine.fr

Afin d'assurer la continuité d'activité dans les domaines de la construction et de l'immobilier, les demandes d'autorisation d'urbanisme (*Permis de construire, déclarations préalables et permis d'aménager*) et les DIA (*Déclaration d'intention d'aliéner*) font toujours l'objet d'une instruction.



VENEZ PROFITER DU MARCHÉ SOUS LES HALLES

La Municipalité a demandé une dérogation afin de maintenir ouvert ce lieu de proximité essentiel pour une partie de la population confolentaise tout en conservant une démarche de sécurisation maximum.

INSCRIPTION SCOLAIRE 2020-2021

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR :

- L'entrée en maternelle
- Le passage au CP (cours préparatoire)
- Les écoliers qui viennent d'emménager à Confolens ou qui changent d'école.

Si votre enfant ne change pas d'école, son inscription dans la classe supérieure sera effectuée automatiquement par les services municipaux. En cette période de confinement, cette année, l'inscription des enfants se fera via un formulaire spécifique disponible sur internet www.mairie-confolens.fr rubrique actualités avant le 13 mai.

À titre exceptionnel, si les parents ne peuvent effectuer leurs démarches en ligne, ils peuvent appeler le standard de la mairie au 05.45.84.01.97.